

Expertise-Comptable
Audit & Commissariat aux comptes
Social & Ressources Humaines
Juridique
Informatique et Digital
Patrimoine
Stratégie & Conseil

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DU CAPITAL

Assemblée Générale Extraordinaire du 12 avril 2024

S.A.R.L. 2 CVP

Société A Responsabilité Limité au capital de 30 000 €

Siège social : Route de Saint Bel
69 210 LENTILLY

798 340 337 RCS LYON

À l'assemblée générale de la société 2CVP,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 223-34 du Code de Commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Cette réduction du capital résultera de l'annulation d'un nombre déterminé de parts achetées par votre société. Cet achat de parts, autorisé par votre assemblée et réalisé dans le délai d'un mois à compter de l'expiration du délai d'opposition des créanciers, emportera l'annulation des dites parts.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Les causes et conditions de cette opération conduisant à réduire votre capital de 30 000 euros à 15 000 euros, soit 15 000 euros (15 000 parts d'une valeur nominale de 1 €), appellent de notre part les observations suivantes.

Il a été convenu que la réduction de capital porte uniquement sur les 15 000 parts sociales détenues par Christian VENTURA.

Le rachat des 15 000 parts sociales s'effectue moyennant un prix total de 1 605 150 euros, soit un prix unitaire fixé à 107,01 euros.

La réduction de capital proposée est motivée par le souhait d'un associé de se retirer totalement dudit capital.

Ces observations ne sont pas de nature à remettre en cause la régularité de la réduction du capital envisagée.

Fait à Saint Etienne, le 27 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes

ECOMEX

Société de Commissaire aux comptes
représentée par



Emmanuel MORON

Inscrit sur la liste nationale des Commissaires
aux comptes